

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

ALLAIRE

PA Sainte-Anne

- Mercredi, jeudi et vendredi
9h-12h
- Lundi et samedi
9h-12h et 14h-17h30

AVESSAC

PA du Clos

- Mercredi et vendredi
14h-17h
- Samedi
9h-12h

GUÉMENÉ-PENFAO

PA du Pays de Guémené,
rue des Boisseliers

- Lundi, mercredi, jeudi
et vendredi
14h-17h30
- Samedi
9h-12h et 14h-17h30

PLESSÉ

Lieu-dit Les Batailles

- Lundi, mercredi, jeudi
et vendredi
9h-12h
- Samedi
14h-17h30

RENAC

Route de la Chapelle

- Mercredi et vendredi
14h-17h
- Samedi
9h-12h

SAINT-NICOLAS- DE-REDON

PA des Bauches

- Lundi, jeudi et vendredi
9h-12h
- Mercredi
9h-12h et 14h-17h30
- Samedi
14h-17h30

SAINT-VINCENT- SUR-OUST

La Vacherie

- Lundi et jeudi
14h-17h30
- Mercredi et samedi
9h-12h et 14h-17h30

SAINTE-MARIE

PA du Guénet

- Lundi, jeudi et vendredi
14h-17h30
- Mercredi et samedi
9h-12h et 14h-17h30

- LES DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES LE MARDI -

- **Donnez au lieu de jeter** : un espace réemploi est disponible sur certaines déchèteries.
- **Venez accompagné** : le déchargement des véhicules est assuré par le déposant. Un chariot est à votre disposition.
- **Respectez les consignes de l'agent** : l'agent vous accompagne dans votre geste de tri, n'hésitez pas à lui demander un conseil.
- **Optimisez votre temps** : pensez à regrouper vos déchets par catégorie dans votre chargement.

Volume maximum autorisé par jour : 4m³.

Accès aux professionnels : sous conditions.

Récupération et chinage : interdit sous peine de sanctions.

Les déchets sont valorisés par REDON Agglomération ou mis à disposition des recycleries ou associations pour être réemployés.

Véhicules de plus de 3t5 : non autorisés.

En cas d'intempéries, REDON Agglomération se réserve le droit de fermer les déchèteries.

→ Contactez la Direction Environnement avant de vous déplacer.



RAPPEL : tous les déchets ne sont pas autorisés

Bouteilles de gaz, souches, troncs, terres, pommes, déchets médicaux, extincteurs, amiante, pneus jantés ou déchiquetés (interdits en déchèteries)...

**> PLUS D'INFORMATIONS SUR LES CONSIGNES DE TRI
ET LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉCHÈTERIES SUR
www.redon-agglomeration.bzh**